

"Une politique de sécurité pour le XXIe siècle: éléments de réflexion" : La menace non militaire : réponses de la Confédération et des cantons dans le contexte international

Autor(en): **Vez, Jean-Luc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **146 (2001)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-346158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Une politique de sécurité pour le XXI^e siècle : éléments de réflexion »

La menace non militaire : réponses de la Confédération et des cantons dans le contexte international

La sécurité intérieure d'un pays, partant la protection de la population contre la criminalité entre autres menaces, constitue l'une des tâches les plus importantes de l'Etat et des autorités. En Suisse, la sécurité intérieure est de la responsabilité commune de la Confédération et des cantons. Les relations internationales et, en particulier, un éventuel rapprochement de la Suisse et de l'Espace européen de sécurité jouent, dans ce cadre, un rôle cardinal.

■ Lt-col Jean-Luc Vez¹

La situation sur le plan de la sécurité intérieure est conditionnée par le contexte

Les changements qui se sont produits au cours des dernières années en matière de politique de sécurité ont modifié la situation sur le plan de la sécurité intérieure. En effet, les instabilités et les conflits nés dans des régions parfois même éloignées ont des répercussions sur la sécurité intérieure de la Suisse. En outre, la criminalité a emboîté le pas à la mondialisation de l'économie en faisant fi des frontières nationales.

Une menace pour les fondements de la démocratie...

Notons qu'une menace contre la sécurité intérieure peut

être interprétée tout d'abord comme une menace contre la démocratie. Les fondements démocratiques peuvent être mis en danger par divers types de menaces : attentats terroristes, extrémismes violents, espionnage ou trafic d'importants biens d'équipement stratégiques.

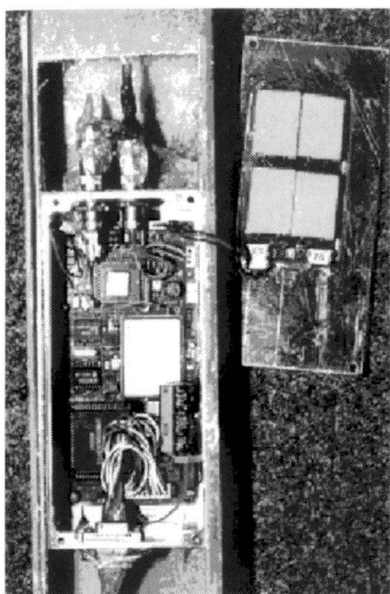
Actuellement, la Suisse n'est certes pas l'une des cibles principales du terrorisme international, mais elle doit éviter de devenir la base arrière logistique des groupements terroristes et de servir de lieu de séjour ou de transit à leurs membres.

L'extrémisme violent représente un danger considérable pour la démocratie. En Suisse, extrémisme de droite et xénophobie sont principalement associés aux skinheads et à des groupements apparentés. L'année dernière notamment, les autorités ont constaté une forte augmentation de la propension à la violence dans ces milieux.

Mais les groupements d'extrême gauche ont, eux aussi, de plus en plus volontiers recours à des actions violentes, comme l'ont montré les événements de Davos et Zurich dans le contexte du World Economic Forum (WEF) à la fin de janvier dernier.

La sécurité intérieure de la Suisse est également menacée par un extrémisme importé. Les derniers développements en République fédérale de Yougoslavie, notamment au Kosovo, n'ont certes pas eu à ce jour de répercussions violentes en Suisse, mais les mesures de sécurité supplémentaires déployées devant les représentations diplomatiques de la République fédérale de Yougoslavie doivent encore être maintenues, au vu des tensions actuelles. Si la situation venait à se durcir dans le sud de la Serbie et en Macédoine, notre pays pourrait redevenir une base arrière pour les groupements armés de la zone en cri-

¹ Directeur de l'Office fédéral de la police. Officier de milice, officier de renseignement dirigeant à l'état-major de la brigade blindée 1.



Installation d'écoute à Köniz.

se. Le problème kurde doit également être abordé sous l'angle de la sécurité intérieure. Un événement tel que le décès subit du chef de file du PKK Abdullah Öcalan pourrait très probablement donner lieu au même type d'incidents violents que ceux qui se sont produits en février 1999. Enfin, notre pays constitue également une base arrière en matière de logistique et de financement pour une série d'autres groupements impliqués dans des guerres civiles, tels que l'organisation indépendantiste tamoule «Liberation Tigers of Tamil Eelam» (LTTE) ou des mouvements extrémistes islamistes arabes.

Diverses formes de service de renseignements politiques jouent encore un rôle considérable en Suisse, malgré la fin de la guerre froide: espionnage de groupes en exil en Suisse par leur pays d'origine, acquisition de divers documents tels qu'analyses de la situation ou listes de personnes recher-

chées. Les cibles privilégiées de l'espionnage sont aujourd'hui le monde de l'économie et les milieux de la science, de la recherche et de la technologie. Depuis l'arrivée d'un nouveau gouvernement en Russie, les services de renseignements de ce pays ont accru leurs activités dans les pays occidentaux. L'un des deux grands cas d'espionnage découverts l'année dernière en Suisse était d'ailleurs le fait d'un service de renseignements russe.

Par ailleurs, les dangers liés à la prolifération d'armes de destruction massive sont toujours actuels. Les mesures prises pour identifier à temps et prévenir les menaces liées au trafic d'armes et de matériaux radioactifs ainsi qu'au transfert illégal de technologie contribuent grandement au maintien de la sécurité intérieure en Suisse. Ainsi, le 6 avril 2000, à l'aéroport de Zurich-Kloten, la Police fédérale a pu arrêter un homme d'affaires taïwanais soupçonné de livrer, au mépris de la loi, des composants de missiles de moyenne portée à la Libye.

...et de l'Etat de droit

La sécurité intérieure n'est pas influencée seulement par les facteurs de protection de l'Etat cités plus haut. La population est, elle aussi, directement touchée par la violence et la criminalité et est très sensible aux questions de sécurité publique. Le nombre des infractions a certes reculé en l'an 2000 (270733 dénonciations) de 12,9% en comparaison avec 1999, mais les délits violents,

surtout entre jeunes, ont dans l'ensemble augmenté.

Notre société est menacée par des formes de criminalité particulières telles que le crime organisé, la criminalité économique, le trafic de drogues, la traite des êtres humains ou l'utilisation abusive des technologies modernes. Le crime organisé a pris une dimension planétaire et pourrait devenir l'une des principales sources de menace pour la société, l'Etat et l'économie.

La criminalité organisée, composée d'une kyrielle de groupements souvent reliés entre eux, concentre essentiellement ses activités sur le trafic de stupéfiants et d'armes, la traite des êtres humains, la corruption, l'extorsion et le chantage ainsi que sur le blanchiment d'argent. Bien que rien n'indique que la Suisse soit infiltrée par de tels groupes, notre pays compte tout de même parmi les pays menacés. En effet, la Suisse, en tant que place financière, présente l'avantage, par rapport à ses voisins européens, de posséder des infrastructures qui fonctionnent bien, d'offrir une grande stabilité politique ainsi qu'une grande part de sécurité pour l'individu. De plus, la structure fédéraliste du pays et l'absence de la Suisse des grandes institutions européennes rendent la lutte contre ce danger plus difficile.

Le blanchiment d'argent prend aujourd'hui des proportions grandissantes sur la place financière mondiale. Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux

(GAFI), une institution de l'OCDE, estime que chaque année près de 1500 milliards de dollars sont blanchis dans le monde. Les établissements financiers suisses, responsables de près de 30% des transactions internationales (légales) en matière d'administration de biens, font de la Suisse l'une des cibles privilégiées des blanchisseurs.

Dans le domaine des délits liés aux stupéfiants, certaines tendances se sont confirmées au cours des dernières années. Ainsi, alors que la consommation d'héroïne tend à se réduire, le trafic et la consommation de cocaïne et de drogues de synthèse à la mode ont fortement augmenté. Parallèlement à des groupements bien structurés et organisés, principalement originaires de l'Afrique occidentale, des Caraïbes et de l'Amérique du Sud, des bandes en provenance de l'ex-Yougoslavie, de l'Albanie, de la Turquie et de la Macédoine parviennent à s'assurer des parts de marché croissantes. Il s'agit pour la plupart de personnes présentes illégalement sur le territoire suisse. 201 décès liés à la consommation de drogue ont été enregistrés par la police en l'an 2000; pour la première fois depuis longtemps, le nombre des victimes a ainsi à nouveau augmenté.

Enfin, la lutte contre la pédophilie et la protection des jeunes contre la criminalité en général constituent une tâche importante de l'Etat et des autorités. La problématique de la pédophilie et celle, connexe, de la pornographie dure sont étroitement liées au développement

des nouveaux médias. Internet permet de diffuser et d'échanger aisément des images et des textes à caractère pédophile ou pornographique. Dévoiler et poursuivre de telles activités est une tâche difficile et de longue haleine pour laquelle cantons et Confédération sont encore insuffisamment pourvus.

Notre réponse: la coopération à tous les échelons et entre tous les échelons

Le maintien de la sécurité intérieure exige que l'on développe des stratégies tant à l'échelon national qu'à l'échelon international. Il s'agit en priorité de renforcer les moyens policiers et de s'intéresser de près à de nouvelles formes de coopération entre la Confédération et les cantons. Outre son

devoir de préserver son intégrité nationale, notre pays doit également prendre des responsabilités par-delà ses frontières et coopérer avec l'étranger. Divers efforts de l'Union européenne (UE) tendent à mettre sur pied une véritable «sécurité intérieure collective». Cette collaboration renforcée au sein de «l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice» présente le danger, pour les Etats européens non membres comme la Suisse, de focaliser précisément les menaces sur eux.

La protection des représentations diplomatiques et des organisations internationales revêt aussi une importance particulière dans ce contexte, surtout si l'on pense aux rôles tenus par Genève, où siègent plusieurs organisations internationales et qui accueille de nombreuses rencontres internationales, et par Berne qui, en qua-



Une importance particulière est donnée à la protection des représentations diplomatiques et des organisations internationales (illustration: occupation du siège de l'OMC à Genève en 1999).



Découverte d'un trafic d'armes en faveur de l'UCK.

lité de capitale, abrite de nombreuses représentations diplomatiques.

Projets de réforme internes

Les autorités de la Confédération et des cantons ont accepté de relever ces défis. De nombreux projets sont actuellement en cours dans le domaine de la sécurité intérieure. «USIS» est le plus ambitieux d'entre eux. Il vise à réexaminer l'ensemble du système de sécurité intérieure de la Suisse. «USIS» doit passer au scanner les tâches accomplies par la Confédération et les cantons mais aussi les interfaces existant entre le Département fédéral de justice et police (DFJP), le Département fédéral des finances (où se trouve rattaché le corps des gardes-frontières) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (en particulier en ce qui concerne l'armée et la protection de la population).

Dans une première étape, le secteur policier de la Confédération a été réorganisé avec effet au début de cette année («StruPol»). L'Office fédéral de la police (OFP) est né le 1^{er} janvier 2001 de la fusion de l'ancien Office de la police, de la Police fédérale et du Service de sécurité de l'administration fédérale. Il constitue un véritable Office de police où les activités de collecte d'informations à titre préventif et les procédures d'enquête de police judiciaire sont traitées par des unités d'organisation séparées. Avec ce nouvel office, les partenaires de contact des services cantonaux et étrangers sont clairement définis; les bases sont également jetées pour pouvoir assumer de façon optimale les nouvelles compétences fédérales en matière de poursuite pénale.

Le «Projet d'efficacité» (ProjEff), accepté le 22 décembre 1999 par les Chambres fédérales, constitue le fondement de ces futures compé-

tences fédérales. Il est à la base du renforcement de la lutte des autorités fédérales contre la criminalité organisée. Par le biais du «ProjEff», les autorités fédérales se verront attribuer davantage de compétences en matière d'enquêtes dans les domaines de la criminalité organisée, du blanchiment d'argent, de la corruption et de la criminalité économique lourde.

Le projet interne du Département, baptisé «Projet DFJP – Stratégie UE-Suisse» («PE-SEUS»), a pour but d'analyser les possibilités de collaboration entre la Suisse et l'Union européenne en matière de justice et de police, y compris dans les domaines de l'asile et des migrations.

La Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) dirige énergiquement le projet de réforme «Police XXI», lequel vise à analyser la coopération, entre cantons principalement, dans le domaine de la sécurité intérieure et à soumettre des propositions à la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) pour une réorganisation des structures policières.

Le projet «Armée XXI» et la réforme de la protection de la population sont également pris en compte dans le réexamen de la sécurité intérieure. Il convient en la matière d'atteindre une meilleure adéquation entre les moyens ordinaires et extraordinaires mis en œuvre. L'armée est aujourd'hui engagée à titre subsidiaire dans le contexte de la sécurité intérieure. Elle y joue un rôle précieux durant

les périodes de surcharge. Le projet «USIS» doit également définir les modalités de l'engagement futur de l'armée dans ce domaine.

La coopération en Europe

La Suisse a conclu des accords bilatéraux en matière de coopération judiciaire et policière et de réadmission avec la totalité des pays frontaliers. Cependant, la coopération bilatérale avec les Etats membres de l'Union européenne s'arrête là où commencent les activités de l'Union elle-même; elle est donc restreinte par «l'Espace européen de liberté, de sécurité et de justice» qui est en train de se construire, par le concept de Schengen et la Convention de Dublin, par Europol et Eurojust. Pour la Suisse, il est important de pouvoir prendre part au Système d'information Schengen et au Système d'information des douanes. En effet, sans un échange d'informations performant (c'est-à-dire en réseau et en temps réel), la Suisse sera fortement défavorisée dans le combat contre la criminalité internationale.

La Suisse doit également pouvoir prendre part à la Convention de Dublin sur le pays de premier asile. Pour la première fois, début mars, la présidence suédoise de l'Union a indiqué qu'elle était prête à débattre de ces points avec la Suisse.

Depuis deux ans s'est établie encore une coopération sous forme de partenariat entre les ministres de l'Intérieur de l'Ita-

lie, de l'Autriche, de la France, de l'Allemagne, du Liechtenstein et de la Suisse au sujet de la sécurité dans l'arc alpin. Au sein de cette instance sont discutées des questions relatives aux migrations illégales, à l'extrémisme de droite (la xénophobie, le racisme et ses éventuels liens avec le hooliganisme violent), aux mouvements anti-mondialisation et au blanchiment d'argent.

Dans le cadre de sa démarche en direction de l'Europe, la Suisse entretient également des contacts réguliers avec les Etats du sud-est du continent, notamment avec les Etats balkaniques, qui sont à la source de certains domaines de la criminalité cités plus haut et sont souvent utilisés comme pays de transit par la criminalité organisée. L'objectif de la Suisse est d'aider ces pays à développer leur arsenal judiciaire et de soutenir leurs structures démocratiques.

Engagements à l'étranger pour le maintien de la paix

Un exemple particulier de l'engagement direct de la Suisse à l'étranger est celui des missions d'observateurs de police civile suisses participant à des opérations de maintien de la paix (*Civilian Police Monitors, CIVPOL*). La direction opérationnelle des engagements est assurée par l'Office fédéral de la police, tandis que leur planification et leur exécution sont du ressort du Département fédéral des affaires étrangères et de la Direction générale des douanes. L'année derniè-

re par exemple, il y a eu jusqu'à 18 personnes engagées simultanément comme observateurs de police civile. Après la décision du Conseil fédéral du 19 juin 2000 de permettre à l'avenir aux observateurs de police civile suisses d'être armés dans l'accomplissement de leur mission, 9 policiers armés, dont 1 femme, ont pu être envoyés en service auprès de la MINUK, la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo. La MINUK a pour mandat d'imposer le droit et l'ordre dans la province albanophone et de contribuer au développement d'organes de police locaux.

Conclusion

L'analyse de la menace indique qu'un pays ne peut assurer sa sécurité seul, surtout s'il s'agit d'un petit Etat comme la Suisse. Garantir la sécurité intérieure n'est désormais possible que dans un contexte international. Conscients des défis à relever, les organes de justice et de police des cantons et de la Confédération ont réagi en lançant des travaux de réforme en profondeur et en prenant les mesures nécessaires, à l'instar des deux autres instruments de la politique de sécurité que sont l'armée et la protection civile. Ici aussi prévaut le principe cardinal de la politique de sécurité, selon lequel on ne peut prévenir efficacement les menaces, même non militaires, et y parer qu'en plaçant au premier plan de toute action: la coopération!

J.-L.V.